

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 726

7 avril 2010

SOMMAIRE

Abelia Concept Group S.A.	34830	Flotech Immobilière S.à r.l.	34802
APS Consult S. à r.l.	34826	FZ Peintures S.à r.l.	34846
Argenta Premium Fund	34827	Global Strategies Group Holding S.A.	34833
Birdsview Fund	34833	Helikos SE	34813
Boom S.A.	34830	IPC/AMH (Luxembourg) S.à r.l.	34832
Boom S.A.	34830	IPC/AMH (Luxembourg) S.à r.l.	34830
BRM Holding S.à r.l.	34826	Kellia S. à r.l.	34828
Broad Street Lux2 S. à r.l.	34848	Kellia S. à r.l.	34828
Burger King (Luxembourg) S.à r.l.	34826	L'Espace du Palais S.A.	34823
CalendarProperties S.à r.l.	34817	Luxemburger Baumanagement S.A.	34847
Caves Bentz S.à r.l.	34826	LYXOR Alternative Equity Strategies Di-	
CDPG Luxembourg Holdings S.à r.l.	34804	versified Fund	34828
CEREP Investment France S.à r.l.	34804	Marani S.à r.l.	34804
Cordius	34829	Marlett SA	34812
Cygnus German Real Estate S.à r.l.	34834	Morgan Stanley Private Equity Asia III Hol-	
Dalida Sàrl	34830	dings Lux	34831
Dome Capital S.à r.l.	34827	Morgan Stanley Private Equity Holdings	
Dome Finance S.à r.l.	34827	Lux S.à r.l.	34832
EFCO-Forodia Exploitation S.à r.l.	34833	MP Finance S. à r.l.	34829
Eico S.à r.l.	34802	MP Finance S. à r.l.	34829
Elcom, Sàrl	34826	NCB Warrant Holdings S.à r.l.	34828
Elmira Nouvelles Valeurs S.A.	34824	NF Lux Buildings S.A.	34807
Engelhorn Foundation for Rare Diseases		Prime Corporate Services S.A.	34843
.....	34816	Shine Luxembourg Limited S.à r.l.	34832
Engelhorn Foundation for Rare Diseases		Société Européenne de Banque	34831
.....	34824	Souliyet S.A.-SPF	34824
Engelhorn Foundation for Rare Diseases		SPP International S.A.	34817
.....	34802	SPP Real Estate S.A.	34831
Espace Concept S.A.	34802	Ursa Investments S.à r.l.	34827
Euro Holiday Properties S.A.	34843		

Flotech Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 101.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033011/10.

(100030511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Espace Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 89.087.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033033/10.

(100030544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Eico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 38, rue Nicolas Bieber.

R.C.S. Luxembourg B 35.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033037/10.

(100031281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Engelhorn Foundation for Rare Diseases, Fondation (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg G 31.

Annual accounts as at December 31, 2009

AUTONOME DE REVISION

LUXEMBOURG

Réviseur d'Entreprises

74, rue du Merl

L-2146 LUXEMBOURG

AUDITOR'S REPORT

We have audited the accompanying annual accounts of "ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES" (in dissolution) for the year ended December 31, 2009, and the results of its operations for the year then ended.

An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the annual accounts. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made, as well as evaluating the overall annual accounts presentation. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the attached annual accounts give, in conformity with the Luxembourg legal and regulatory requirements, a true and fair view of the financial position of "ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES" as of December 31, 2009 and of the results of its operations for the year then ended.

Luxembourg, February 2, 2010.

Gerhard NELLINGER

Réviseur d'Entreprises

Balance sheet as at December 31, 2009

ASSETS	Notes	2009 CHF	2008 CHF
RESULT FOR THE YEAR		0,00	0,00
TOTAL ASSETS	CHF	0,00	0,00

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Balance sheet as at December 31, 2009

LIABILITIES	Notes	2009 CHF	2008 CHF
SHAREHOLDERS' EQUITY			
Foundation capital	3	1.000.000,00	1.000.000,00
Retained earnings brought forward		(2.029.881,40)	(2.029.881,40)
		(1.029.881,40)	(1.029.881,40)
CREDITORS			
Other creditors		1.029.881,40	1.029.881,40
RESULT FOR THE YEAR		0,00	0,00
TOTAL LIABILITIES	CHF	0,00	0,00

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Profit and loss accounts for the year ended December 31, 2009

CHARGES	2009 CHF	2008 CHF
Other charges	0,00	0,00
	CHF	0,00
INCOME		
Result for the year	0,00	0,00
	CHF	0,00

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Notes to the annual accounts as at December 31, 2009

1. General. The foundation was incorporated on September 27, 1999 by notarial deed of the notary Paul Frieders, with official seat in Luxembourg, published in the Memorial, Recueil Special, "C" No 42 dated January 13, 2000.

The foundation was set into liquidation on May 25, 2007 by notarial deed of the same notary, published in the Memorial, Recueil Special, "C" No 2.435 dated October 26, 2007.

Seat of the foundation is Luxembourg.

The fiscal year starts at January 1st and ends December 31st.

2. Significant accounting policies.

GENERAL

The annual accounts are prepared in accordance with the generally accepted accounting principles and regulations in force.

FOREIGN CURRENCY TRANSLATION

The accounts of the company are expressed in Swiss Franc (CHF). Transactions in foreign currencies are translated into CHF at the rates of exchange which approximate the actual rates prevailing on the dates of the transactions. Current assets and liabilities, other than cash and cash equivalents, denominated in foreign currencies are translated into CHF at the balance sheet date exchange rate unless this would give rise to an unrealized exchange gain, in which circumstances the historical exchange rate is used. Cash and cash equivalents are translated at the balance sheet date exchange rate and resulting exchange differences are considered as realized. Fixed assets are translated at historical rates. Realized exchange gains and losses and unrealized exchange losses are reflected in the profit and loss account.

3. Capital. The capital of the Foundation at December 31, 2009 is CHF 1.000.000. The capital is fully paid in.

Référence de publication: 2010032742/71.

(100031140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

CDPG Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.717.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

CDPG Luxembourg Holdings S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant

Référence de publication: 2010033070/14.

(100030527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

CEREP Investment France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.924.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010033042/11.

(100031002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Marani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 151.406.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of February.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholder of MARANI S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 8 February 2010, not yet published and not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 6.00 p.m. with Mrs Danielle SCHROEDER, company manager, residing professionally in Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, in the chair, who appointed as secretary Mr Antoine HIENTGEN, economist, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The meeting elected as scrutineer Maître Antonio RAFFA, lawyer, with professional address in L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 Increase of the corporate capital by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), without creation of new shares, together with a share premium of one million five hundred eighty thousand euro (EUR 1,580,000.-) by full payment in cash by the existing shareholder.

2 Insertion of an additional paragraph after the first paragraph of article five of the articles of incorporation to read as follows:

"In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share is transferred. The amount of the premium account may be used to be reimbursed to the shareholder(s), to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized

losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve by a resolution of the shareholders."

3 Subsequent amendment of article five of the articles of incorporation in order to reflect the above capital increase and share premium insertion.

4 Miscellaneous.

(ii) The shareholder present, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholder, the proxy of the represented shareholder and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxy of the represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The existing shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), without creation and allotment of new shares, the existing shares being without nominal value.

The existing shareholder declared to fully pay in cash for the corporate capital increase of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) together with a share premium of one million five hundred eighty thousand euro (EUR 1,580,000.-).

The existing shareholder declared to make payment for the corporate capital increase and the share premium by a contribution in cash, the total amount of one million five hundred eighty-two thousand five hundred euro (EUR 1,582,500.-) was thus as from that moment at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder resolved to insert an additional paragraph after the first paragraph of article five of the articles of incorporation. Said paragraph will read as follows:

"In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share is transferred. The amount of the premium account may be used to be reimbursed to the shareholder(s), to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve by a resolution of the shareholders."

Third resolution

The shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is fixed at FIFTEEN THOUSAND EUROS (15.000.-EUR) divided into ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) shares without nominal value, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share is transferred. The amount of the premium account may be used to be reimbursed to the shareholder(s), to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve by a resolution of the shareholders.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand three hundred euro (EUR 2.300.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.15 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour de février.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société MARANI S. à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), dont le siège social est au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 février 2010, pas encore publié et pas encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Madame Danielle SCHROEDER, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Antonio RAFFA, avocat, avec adresse professionnelle à L-1130 Luxembourg, 54, rue d'Anvers.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social d'un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à quinze mille euros (EUR 15.000.-) sans création de parts sociales nouvelles, plus une prime d'émission de un million cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.580.000.-) par versement en espèces de l'associé existant.

2 Insertion d'un nouveau paragraphe après le premier paragraphe de l'article cinq des statuts qui aura la teneur suivante:

"En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur des parts sociales quelconques. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour rembourser le(s) actionnaire(s), pour régler le prix des parts que la Société a rachetées à son/ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale par décision de l'assemblée générale des associés."

3 Modification subséquente de l'article cinq des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital et l'insertion d'une prime d'émission.

4 Divers.

(ii) L'associé présent, les mandataires de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'associé présent, les mandataires de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Reste pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à quinze mille euros (EUR 15.000.-), sans création et attribution de parts sociales nouvelles, les parts sociales existantes étant sans désignation de valeur nominale.

L'associé existant a déclaré libérer l'intégralité du montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-) relatif à l'augmentation du capital de la Société, avec paiement intégral d'une prime d'émission d'un montant de un million cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.580.000.-) moyennant un versement en espèces.

L'associé existant ayant déclaré libérer intégralement l'augmentation du capital de la Société et la prime d'émission par un apport en numéraire, le montant total de un million cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR

1.582.500.-) a dès lors été à la libre disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé a décidé d'insérer un nouveau paragraphe après le premier paragraphe de l'article cinq des statuts. Ledit paragraphe aura la teneur suivante:

"En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur des parts sociales quelconques. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour rembourser le(s) actionnaire(s), pour régler le prix des parts que la Société a rachetées à son/ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale par décision de l'assemblée générale des associés."

Troisième résolution

L'associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à QUINZE MILLE EUROS (15.000.- EUR) divisé en CENT MILLE (100.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, celles-ci étant toutes entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur des parts sociales quelconques. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour rembourser le(s) actionnaire(s), pour régler le prix des parts que la Société a rachetées à son/ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale par décision de l'assemblée générale des associés.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les mêmes formes requises pour la modification des présents statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille trois cents euros (EUR 2.300.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. Schroeder, A. Hientgen, A. Raffa, DELOSCH

Enregistré à Redange/Attert, le 24 février 2010. Relation: RED/2010/238. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010032704/180.

(100030484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

NF Lux Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 146.466.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "NF Lux Buildings S.A.", a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company"), having its registered office at Route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.466 and incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner (aforementioned) on June 3, 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1240 on June 27, 2009. The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner (aforementioned) on December 23, 2009, not yet published.

The meeting is opened by Mr Brigitte DENIS, employee, having her professional address in Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairman"), who appoints as secretary Mrs Nadia WEYRICH, employee, having her professional address in Belvaux, Grand-Duchy of Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Brendan D. KLAPP, employee, having his professional address in Belvaux, Grand-Duchy of Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary.

II. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-two thousand two hundred fifty-two Euros (EUR 32,252.-) in order to raise it from its present amount of twenty-seven million nine hundred ninety thousand Euros (EUR 27,990,000.-) to twenty-eight million twenty-two thousand two hundred fifty-two Euros (EUR 28,022,252.-) by the issue of thirty-two thousand two hundred fifty-two (32,252) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and an aggregate value of thirty-two thousand two hundred fifty-two Euros (EUR 32,252.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium of thirty-five cents (EUR 0,35) (the "New Shares");

2. Subscription and full payment of the New Shares by contribution in kind having a total value of thirty-two thousand two hundred fifty-two Euros thirty-five Cents (EUR 32,252.35), consisting of all the assets and liabilities of NF Lux Lager S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée", incorporated and existing under Luxembourg laws having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.553;

3. Consideration of the valuation method used for determining the value of the contributed assets and liabilities;

4. Decrease of the share capital of the Company by an amount of twenty-seven million nine hundred ninety thousand Euros (EUR 27,990,000.-) in order to reduce it from its present amount of twenty-eight million twenty-two thousand two hundred fifty-two Euros (EUR 28,022,252.-) to thirty-two thousand two hundred fifty-two Euros (EUR 32,252.-) by the cancellation of the twenty-seven million nine hundred ninety thousand (27,990,000) shares contributed to the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at thirty-two thousand two hundred fifty-two Euros (EUR 32,252.-) represented by thirty-two thousand two hundred fifty-two (32,252) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each";

6. Transfer of the registered office from Route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg to 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy.

7. Amendment of the first paragraph of article 4 of the Company's articles of association to give it the following content:

" **Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg."

8. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the Company's share capital to the extent of thirty-two thousand two hundred fifty-two Euros (EUR 32,252.-) in order to raise it from its present amount of twenty-seven million nine hundred ninety thousand Euros (EUR 27,990,000.-) to twenty-eight million twenty-two thousand two hundred fifty-two Euros (EUR 28,022,252.-) by the issue of thirty-two thousand two hundred fifty-two (32,252) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and an aggregate par value of thirty-two thousand two hundred fifty-two Euros (EUR 32,252.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium of thirty-five Cents (EUR 0.35).

Second resolution

The general meeting resolves to agree to the subscription of all thirty-two thousand two hundred fifty-two (32,252) New Shares by NF Lux Lager S.à r.l., aforementioned.

Subscription - Payment

Thereupon NF Lux Lager S.à r.l, prenamed declares to subscribe to thirty-two thousand two hundred fifty-two (32,252) New Shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of thirty-two thousand two hundred fifty-two Euros thirty-five Cents (EUR 32,252.35), as documented by a contribution agreement dated January 29, 2010.

The total value of such contribution, which is declared to be of thirty-two thousand two hundred fifty-two Euros thirty-five Cents (EUR 32,252.35) by NF Lux Lager S.à r.l., and whose valuation is accepted by the Company, is subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended, established by "Ernst & Young Tax Advisory Services S.à r.l.", with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, which report concludes as follows:

Conclusion

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 32,252 new shares with a nominal value of EUR 1 each, to be issued with total related share premium of EUR 0,35, hence total consideration amounting to EUR 32,252.35" "Ernst & Young Tax Advisory Services S.à r.l."

Such report and contribution agreement, being initialed "ne varietur" shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of twenty-seven million nine hundred ninety thousand Euros (EUR 27,990,000.-) to reduce it from its current amount of twenty-eight million twenty-two thousand two hundred fifty-two Euros (EUR 28,022,252.-) to thirty-two thousand two hundred fifty-two Euros (EUR 32,252.-) by way of cancellation of the twenty-seven million nine hundred ninety thousand (27,990,000) shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, which have been contributed to the Company, in order to avoid that the Company holds its own shares.

Fourth resolution

Pursuant to the above increase and decrease of capital, the general meeting resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

Art. 5. (First paragraph). "The Company's share capital is set at thirty-two thousand two hundred fifty-two Euros (EUR 32,252) represented by thirty-two thousand two hundred fifty-two (32,252) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each."

Fifth resolution

The general meeting resolves to transfer the register office of the Company from Route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg to 23. Val Fleuri. L-1526 Luxembourg.

Sixth resolution

Consequently to the previous resolution, the general meeting resolves to amend the first paragraph of the article 4 to give it the following content:

Art. 4. (First paragraph). "The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they same signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour de janvier.

Par devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "NF Lux Buildings SA", une société anonyme, (ci-après la "Société"), ayant son siège social au route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 146.466 et constituée suivant un acte reçu par Jean-Joseph Wagner (précité) en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1240, le 27 juin 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean-Joseph Wagner (précité) en date du 23 décembre 2010, non encore publié.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Brigitte DENIS, employée, ayant pour adresse professionnelle à Luxembourg (ci-après le "Président"), qui désigne comme secrétaire Madame Nadia WEYRICH, employée, ayant son adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. KLAPP, employé, ayant son adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de trente-deux mille deux cent cinquante-deux euros (EUR 32.252.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 27.990.000.-) à vingt-huit millions vingt-deux mille deux cent cinquante-deux Euros (EUR 28.022.252.-) par l'émission de trente-deux mille deux cent cinquante-deux (32.252) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et d'une valeur nominale totale de trente-deux mille deux cent cinquante-deux euros (EUR 32.252.-), disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une prime d'émission d'un montant de trente-cinq cents (EUR 0,35) (les "Actions Nouvelles");

2. Souscription et libération intégrale des Actions Nouvelles par apport en nature d'une valeur totale de trente-deux mille deux cent cinquante-deux euros et trente-cinq cents (EUR 32.252,35) se composant de tous ses actifs et passifs de NF Lux Lager S.à.r.l;

3. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur des actions apportées;

4. Réduction du capital de la Société à concurrence de vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 27.990.000.-) afin de le réduire de son montant actuel de vingt-huit millions vingt-deux mille deux cent cinquante-deux Euros (EUR 28.022.252.-) à trente-deux mille deux cent cinquante-deux euros (EUR 32.252.-) par l'annulation des vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (27.990.000) actions apportées à la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé trente-deux mille deux cent cinquante-deux euros (EUR 32.252) représenté par trente-deux mille deux cent cinquante-deux (32.252) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

6. Transfert du siège social de Route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand Duché of Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Grand Duché de Luxembourg;

7. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

" **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg."

8. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-deux mille deux cent cinquante-deux euros (EUR 32.252.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 27.990.000.-) à vingt-huit millions vingt-deux mille deux cent cinquante-deux Euros (EUR 28.022.252.-) par l'émission de trente-deux mille deux cent cinquante-deux (32.252) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et d'une valeur nominale totale de trente-deux mille deux cent cinquante-deux euros

(EUR 32.252.-), disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une prime d'émission d'un montant de trente-cinq cents (EUR 0,35).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la souscription des trente-deux mille deux cent cinquante-deux (32.252) Actions Nouvelles par "NF Lux Lager S.à r.l.", susmentionnée.

Souscription - paiement

Par conséquent, "NF Lux Lager S.à r.l.", prénommée, déclare souscrire aux trente-deux mille deux cent cinquante-deux (32.252) Actions Nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale par un apport en nature se composant de tous ses actifs et passifs qui sont transférés et acceptés par la Société pour un montant s'élevant à trente-deux mille deux cent cinquante-deux euros trente-cinq cents (EUR 32.252,35), tels que spécifiés dans le contrat d'apport daté du 29 janvier 2010. La valeur totale de cet apport en nature, que "NF Lux Lager S.à r.l." déclare être de trente-deux mille deux cent cinquante-deux euros trente-cinq (EUR 32.252,35), et dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, qui est établi par "Ernst & Young Tax Advisory Services S.à r.l.", ayant son siège social au 7 Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg et dont le rapport conclut en langue anglaise comme suit:

Conclusion

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 32,252 new shares with a nominal value of EUR 1 each, to be issued with total related share premium of EUR 0,35, hence total consideration amounting to EUR 32,252.35" Ernst & Young Tax Advisory Services S.à r.l."

Ledit rapport et le contrat d'apport, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 27.990.000.-) afin de le ramener de son montant actuel de vingt-huit millions vingt-deux mille deux cent cinquante-deux Euros (EUR 28.022.252.-) à trente-deux mille deux cent cinquante-deux euros (EUR 32.252.-) par l'annulation des vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (27.990.000) actions de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune qui ont été apportées à la Société, afin d'éviter que la Société ne détienne ses propres actions.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation et à la réduction de capital ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

Art. 5. (Premier alinéa). "Le capital social est fixé trente-deux mille deux cent cinquante-deux euros (EUR 32.252.-) représenté par trente-deux mille deux cent cinquante-deux (32.252) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de Route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch, Grand Duché of Luxembourg au 23. Val Fleuri. L-1526 Luxembourg.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

Art. 4. (Premier alinéa). "Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg". Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: B. DENIS, N. WEYRICH, B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 février 2010. Relation: EAC/2010/1408. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010032702/234.

(100030744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Marlett SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.453.

L'an deux mille dix, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Vikash BHOOBUN, employé privé, demeurant professionnellement au 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "MARLETT S.A." avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11 A, Boulevard Prince Henri, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 23 décembre 2009.

Une copie des extraits des procès-verbaux de ces réunions, après avoir été paraphé "ne varietur" par le comparant, ès qualités qu'il agit, et par le notaire instrumentaire, resteront annexés aux présentes avec lesquelles ils seront soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

- La société anonyme "MARLETT S.A." a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 20 mars 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire tenue pardevant le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 105 du 16 janvier 2009.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre cent trente et un mille euros (431.000.- EUR) représenté par quatre mille trois cent dix (4.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

- Les statuts de la Société prévoient en leur article cinq, deuxième alinéa et suivants:

"Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de quatre cent trente et un mille euros (EUR 431.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;

- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

(i) En vertu du capital autorisé et en exécution des résolutions du conseil d'administration du 23 décembre 2009, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de trois cent quarante mille euros (340.000.- EUR), pour porter le capital de son montant actuel de quatre cent trente et un mille euros (431.000.- EUR) à sept cent soixante et onze mille euros (771.000.- EUR), par apport en numéraire et par l'émission de trois mille quatre cent (3.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les trois mille quatre cents (3.400) actions nouvelles ont été intégralement souscrites et libérées par apport en espèces par RACKMAN S.A., ayant son siège social au 11 A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le conseil d'administration a, dans sa réunion précitée, donné mandat à Monsieur Vikash BHOOBUN, prénommé, de faire acter l'augmentation de capital dans les formes légales par-devant notaire.

En conséquence de cette augmentation du capital, l'article 5, premier et deuxième alinéa des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er} et 2^{ème}** . Le capital souscrit est fixé à sept cent soixante et onze mille euros (EUR 771.000,-) représenté par sept mille sept cent dix (7.710) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante et onze mille euros (EUR 771.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix (17.290) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Bhoobun et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2010. LAC/2010/8637. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032705/81.

(100031065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Helikos SE, Société Européenne.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 148.525.

In the year two thousand and ten, on the second day of February.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

Helikos SE, a European company (SE) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in accordance with council regulation (EC) No 2157/2001 of 8 October 2001 on the Statute for a European company (SE), having its registered office at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.525, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, aforementioned, on 9 October 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 14 October 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2102, p. 100869 on 26 October 2009. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, aforementioned, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner notary, aforementioned on 1 February 2010, which has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Helikos SE pursuant to a resolution of the board of directors taken on 2 February 2010.

An excerpt of the minutes of said board resolution, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder of the appearing person, acting in the aforementioned capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) Helikos SE (hereinafter the "Company") was incorporated SE under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in accordance with council regulation (EC) No 2157/2001 of 8 October 2001 on the Statute for a European company (SE), pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, aforementioned, on 9 October 2009, registered with the Lu-

xembourg Trade and Companies Register on 14 October 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2102, p. 100869 on 26 October 2009. The articles of association of the Company have last been amended on 1 February 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, aforementioned, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner notary, aforementioned, which has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) According to article 5.1 of the articles of association, the issued share capital of the Company is set at one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000), divided into two million six hundred and thirty-one thousand five hundred and seventy-nine (2,631,579) Class B1 Shares, two million six hundred and thirty-one thousand five hundred and seventy-nine (2,631,579) Class B2 Shares and two million six hundred and thirty-one thousand five hundred and seventy-nine (2,631,579) Class B3 Shares.

3) Pursuant to article 5.2 of the articles of association, the authorized capital, including the issued share capital, is set at seven million six hundred thousand euro (EUR 7,600,000), consisting of five hundred million (500,000,000) shares and the board of directors is authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders.

4) In its resolutions dated 2 February 2010, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and four thousand euro (EUR 304,000) so as to raise it from the amount of one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000) up to four hundred and twenty-four thousand euro (EUR 424,000) through the issuance of twenty million (20,000,000) new Class A Shares of the Company without par value.

In accordance with article 5.2 of the articles of association, the board of directors has decided to waive the preferential right of subscription of the existing shareholders in relation to this capital increase.

5) The newly issued Class A Shares have been fully subscribed for an aggregate price of three hundred and four thousand euro (EUR 304,000). The Class A Shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash, which was entirely allocated to the share capital.

As a consequence of the aforementioned capital increase, the first paragraph of article 5.1 of the articles of association shall be amended, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's issued share capital is set at four hundred and twenty-four thousand euro (EUR 424,000), represented by (i) twenty million (20,000,000) redeemable class A shares (the "Class A Shares" and the holders thereof being referred to as "A Shareholders"), (ii) two million six hundred and thirty-one thousand five hundred and seventy-nine (2,631,579) redeemable class B1 shares (the "Class B1 Shares"), (iii) two million six hundred and thirty-one thousand five hundred and seventy-nine (2,631,579) redeemable class B2 shares (the "Class B2 Shares"), and (iv) two million six hundred and thirty-one thousand five hundred and seventy-nine (2,631,579) redeemable class B3 shares (the "Class B3 Shares" and, together with the Class B1 Shares, Class B2 Shares, the "Class B Shares" and the holders thereof are referred to collectively as "B Shareholders")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le deux février.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

Helikos SE, une société européenne (SE) constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et conformément aux dispositions du Règlement du Conseil (CE) n° 2157/2001 du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE), ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.525, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, susmentionné, en date du 9 octobre 2009, enregistré auprès du Registre de Commerce et

des Sociétés de Luxembourg le 14 octobre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2102, p. 100869 le 26 octobre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Carlo Wersandt, susmentionné, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, susmentionné, le 1^{er} février 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par M. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en qualité de mandataire du conseil d'administration de Helikos SE conformément à une résolution du conseil d'administration adoptée le 2e février 2010.

Un extrait du procès-verbal de ladite résolution du conseil d'administration, paraphé "ne varietur" par la partie comparante et le notaire demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire de la personne comparante, agissant en la capacité susmentionnée, a requis au notaire instrumentant d'établir ses déclarations comme suit:

1) Helikos SE (ci-après la "Société") a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et conformément aux dispositions du Règlement du Conseil (CE) n° 2157/2001 du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE), suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, susmentionné, le 9 octobre 2009, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 octobre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2102, p. 100869 le 26 octobre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 1^{er} février 2010 selon acte reçu par Maître Carlo Wersandt, susmentionné, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner notaire, susmentionné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Conformément à l'article 5.1 des statuts, le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000), divisé en deux millions six cent trente-et-un mille cinq cent soixante-dix-neuf (2.631.579) Actions de Catégorie B1, deux millions six cent trente-et-un mille cinq cent soixante-dix-neuf (2.631.579) Actions de Catégorie B2 et deux millions six cent trente-et-un mille cinq cent soixante-dix-neuf (2.631.579) Actions de Catégorie B3.

3) Aux termes de l'article 5.2 des statuts, le capital autorisé, incluant le capital social émis, est fixé à sept millions six cent mille euros (EUR 7.600.000), représenté par cinq cent millions (500.000.000) d'actions, et le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions, à octroyer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre instrument convertible en actions dans la limite du capital social autorisé, à toute personne et dans les conditions qu'il jugera adéquates, et pourra notamment procéder à une telle émission sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants.

4) Dans ses résolutions en date du 2e février 2010, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre mille euros (EUR 304.000) afin de l'augmenter d'un montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000) à un montant de quatre cent vingt-quatre mille euros (EUR 424.000) par l'émission de vingt millions (20.000.000) nouvelles Actions de Catégorie A sans valeur nominale.

Conformément à l'article 5.2 des statuts, le conseil d'administration a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants au titre de cette augmentation de capital.

5) Les Actions de Catégorie A nouvellement émises ont été intégralement souscrites pour un prix total de trois cent quatre mille euros (EUR 304.000). Les Actions de Catégorie A ainsi souscrites ont été intégralement libérées par apport en numéraire, qui a été entièrement alloué au capital social.

A la suite de l'augmentation de capital susmentionnée, le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre cent vingt-quatre mille euros (EUR 424.000), représenté par (i) vingt millions (20.000.000) actions rachetables de catégorie A (les "Actions de Catégorie A", leurs titulaires étant collectivement dénommés les "Actionnaires A"), (ii) deux millions six cent trente-et-un mille cinq cent soixante-dix-neuf (2.631.579) actions rachetables de catégorie B1 (les "Actions de Catégorie B1"), (iii) deux millions six cent trente-et-un mille cinq cent soixante-dix-neuf (2.631.579) actions rachetables de catégorie B2 (les "Actions de Catégorie B2"), et (iv) deux millions six cent trente-et-un mille cinq cent soixante-dix-neuf (2.631.579) actions rachetables de catégorie B3 (les "Actions de Catégorie B3" et, collectivement avec les Actions de Catégorie B1 et les Actions de Catégorie B2, les "Actions de Catégorie B" et leurs titulaires seront collectivement dénommés les " Actionnaires B")."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à deux mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et en figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connues du notaire nom, prénom usuel, état et demeure, ces comparantes ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 février 2010. Relation: EAC/2010/1498. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010032716/146.

(100031216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Engelhorn Foundation for Rare Diseases, Fondation (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg G 31.

Annual accounts as at December 31, 2007

AUTONOME DE REVISION

LUXEMBOURG

Réviseur d'Entreprises

74, rue de Merl

L - 2146 LUXEMBOURG

AUDITOR'S REPORT

We have audited the accompanying annual accounts of "ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES" (in dissolution) for the year ended December 31, 2007, and the results of its operations for the year then ended.

An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the annual accounts. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made, as well as evaluating the overall annual accounts presentation. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the attached annual accounts give, in conformity with the Luxembourg legal and regulatory requirements, a true and fair view of the financial position of "ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES" as of December 31, 2007 and of the results of its operations for the year then ended.

Luxembourg, December 15, 2009.

Gerhard NELLINGER

Réviseur d'Entreprises

Balance sheet as at December 31, 2007

ASSETS	Notes	2007	2006
		CHF	CHF
RESULT FOR THE YEAR		0,00	0,00
TOTAL ASSETS	CHF	0,00	0,00

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Balance sheet as at December 31, 2007

LIABILITIES	Notes	2007 CHF	2006 CHF
SHAREHOLDERS' EQUITY			
Foundation capital	3	1.000.000,00	1.000.000,00
Retained earnings brought forward		(2.029.881,40)	(2.029.881,40)
		(1.029.881,40)	(1.029.881,40)
CREDITORS			
Other creditors		1.029.881,40	1.029.881,40
RESULT FOR THE YEAR		0,00	0,00
TOTAL LIABILITIES	CHF	0,00	0,00

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Profit and Loss accounts for the year ended December 31, 2007

CHARGES	2007	2006
	CHF	CHF
Other charges	0,00	0,00
	CHF	0,00
INCOME		
Result for the year	0,00	0,00
	CHF	0,00

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Notes to the annual accounts as at December 31, 2007

1. General. The foundation was incorporated on September 27, 1999 by notarial deed of the notary Paul Frieders, with official seat in Luxembourg, published in the Memorial, Recueil Special, "C" No 42 dated January 13, 2000.

The foundation was set into liquidation on May 25, 2007 by notarial deed of the same notary, published in the Memorial, Recueil Special, "C" No 2.435 dated October 26, 2007.

Seat of the foundation is Luxembourg.

The fiscal year starts at January 1st and ends December 31st.

2. Significant accounting policies.

GENERAL

The annual accounts are prepared in accordance with the generally accepted accounting principles and regulations in force.

FOREIGN CURRENCY TRANSLATION

The accounts of the company are expressed in Swiss Franc (CHF). Transactions in foreign currencies are translated into CHF at the rates of exchange which approximate the actual rates prevailing on the dates of the transactions. Current assets and liabilities, other than cash and cash equivalents, denominated in foreign currencies are translated into CHF at the balance sheet date exchange rate unless this would give rise to an unrealized exchange gain, in which circumstances the historical exchange rate is used. Cash and cash equivalents are translated at the balance sheet date exchange rate and resulting exchange differences are considered as realized. Fixed assets are translated at historical rates. Realized exchange gains and losses and unrealized exchange losses are reflected in the profit and loss account.

3. Capital. The capital of the Foundation at December 31, 2007 is CHF 1.000.000. The capital is fully paid in.

Référence de publication: 2010032740/71.

(100030922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

SPP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.379.

Erratum à l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 14 décembre 2009.

Erratum à la publication au Mémorial C n° 151 du 25 janvier 2010, page 7214, enregistrée le 28 décembre 2009, référence L090200540.

Il y a lieu de lire:

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 14 décembre 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Sébastien Felici.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPP INTERNATIONAL S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010033278/18.

(100030705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

CalendarProperties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.554.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Barry Michael Howard SHAW born on 10th July 1956, residing at 3 Coach House Yard, Hampstead High Street, London NW3 1QF,

here represented by Mr Paul WEILER, employee, residing professionally in Luxembourg

by virtue of a power of attorney, given on February 24th, 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or any other jurisdiction.

The object of the Company is further the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other way undertakings and companies either Luxembourg or foreign entities as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise. The Company may further acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in other companies in Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and intangible rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and others risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its the above described objects."

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Calendar Properties S.á r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12.500,-) represented by FIVE HUNDRED (500) share quotas having a nominal value of TWENTY FIVE EURO (EUR 25,-) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked

and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares quotas have been subscribed by Mr Barry Michael Howard SHAW, prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of Twelve Thousand Five Hundred Euro (12,500.-EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1.100.- EUR.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at one. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

Rachel Hafedh born on 22 March 1976 at Hayange (France), professionally residing at L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal.

2) The registered office is established in L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Mr Barry Michael Howard SHAW né le 10 juillet 1956, résidant au 3 Coach House Yard, Hampstead High Street, Londres NW3 1QF,

ici représenté par Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 24 février 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ledit comparant, agissant comme ci-avant, a requis le Notaire instrumentant, d'arrêter les statuts de la société à responsabilité limitée, qui sera présentement constituée, comme suit

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente pour son propre compte, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou dans tout autre pays.

L'objet social de la Société est également l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société pourra également acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérées ou non.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et incorporels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra aussi gager, nantir, grever, transférer, grever tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Calendar Properties S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00.-EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25,-EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil

de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Mr Barry Michael Howard SHAW, préqualifié, et ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de Douze Mille Cinq Cents euros (€ 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à 1.100.-EUR.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de un. Est nommée membre du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Rachel Hafedh, née le 22 Mars 1976 à Hayange (France), demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. L'adresse du siège social de la société est établi au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.WEILER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2010. Relation: LAC/2010/8397. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 26 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010032782/290.

(100030862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

L'Espace du Palais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 86.230.

L'an deux mille dix, le vingt-six janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L'ESPACE DU PALAIS S.A. (ci-après "la Société"), avec siège social à L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 86230, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 855 du 5 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

1.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg, à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.

2. Modification subséquente de l'article quatre, alinéa premier, des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la Société de L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg, à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article quatre, alinéa premier, des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4. (Alinéa premier).** Le siège social est établi à Kehlen."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de neuf cent vingt-cinq euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 08 février 2010. Relation GRE/2010/410. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée;

Junglinster, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010032781/49.

(100030992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Souliyet S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 75.794.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 26 février 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 26 février 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour SOULIYET S.A., SPF, Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signature

Référence de publication: 2010033293/21.

(100031225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

ELMIRA N.V., Elmira Nouvelles Valeurs S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.487.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033035/10.

(100030497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Engelhorn Foundation for Rare Diseases, Fondation (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg G 31.

—
Annual accounts as at December 31, 2008

AUTONOME DE REVISION

LUXEMBOURG

74, rue de Merl

L - 2146 LUXEMBOURG

AUDITOR'S REPORT

We have audited the accompanying annual accounts of "ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES" (in dissolution) for the year ended December 31, 2008, and the results of its operations for the year then ended.

An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the annual accounts. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made, as well as evaluating the overall annual accounts presentation. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the attached annual accounts give, in conformity with the Luxembourg legal and regulatory requirements, a true and fair view of the financial position of "ENGELHORN FOUNDATION FOR RARE DISEASES" as of December 31, 2008 and of the results of its operations for the year then ended.

Luxembourg, December 15, 2009.

Gerhard NELLINGER

Réviseur d'Entreprises

Balance sheet as at December 31, 2008

ASSETS	Notes	2008 CHF	2007 CHF
RESULT FOR THE YEAR		0,00	0,00
TOTAL ASSETS	CHF	0,00	0,00

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Balance sheet as at December 31, 2008

LIABILITIES	Notes	2008 CHF	2007 CHF
SHAREHOLDERS' EQUITY			
Foundation capital	3	1.000.000,00	1.000.000,00
Retained earnings brought forward		(2.029.881,40)	(2.029.881,40)
		(1.029.881,40)	(1.029.881,40)
CREDITORS			
Other creditors		1.029.881,40	1.029.881,40
RESULT FOR THE YEAR		0,00	0,00
TOTAL LIABILITIES	CHF	0,00	0,00

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Profit and loss accounts for the year ended December 31, 2008

CHARGES	2008 CHF	2007 CHF
Other charges	0,00	0,00
	CHF	0,00
INCOME		
Result for the year	0,00	0,00
	CHF	0,00

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Notes to the annual accounts as at December 31, 2008

1. General. The foundation was incorporated on September 27, 1999 by notarial deed of the notary Paul Frieders, with official seat in Luxembourg, published in the Memorial, Recueil Special, "C" No 42 dated January 13, 2000.

The foundation was set into liquidation on May 25, 2007 by notarial deed of the same notary, published in the Mémorial, Recueil Special, "C" No 2.435 dated October 26, 2007.

Seat of the foundation is Luxembourg.

The fiscal year starts at January 1st and ends December 31st.

2. Significant accounting policies.

GENERAL

The annual accounts are prepared in accordance with the generally accepted accounting principles and regulations in force.

FOREIGN CURRENCY TRANSLATION

The accounts of the company are expressed in Swiss Franc (CHF). Transactions in foreign currencies are translated into CHF at the rates of exchange which approximate the actual rates prevailing on the dates of the transactions. Current assets and liabilities, other than cash and cash equivalents, denominated in foreign currencies are translated into CHF at the balance sheet date exchange rate unless this would give rise to an unrealized exchange gain, in which circumstances the historical exchange rate is used. Cash and cash equivalents are translated at the balance sheet date exchange rate and resulting exchange differences are considered as realized. Fixed assets are translated at historical rates. Realized exchange gains and losses and unrealized exchange losses are reflected in the profit and loss account.

3. Capital. The capital of the Foundation at December 31, 2008 is CHF 1.000.000. The capital is fully paid in.

Référence de publication: 2010032741/71.

(100031020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Caves Bentz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 36, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 26.645.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033043/10.

(100030491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

BRM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033045/10.

(100031186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Burger King (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 59.455.175,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.769.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 juin 2008 de sa société mère, Burger King Holdings Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010033048/13.

(100030996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Elcom, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 94.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033036/10.

(100030507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

APS Consult S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7447 Lintgen, 11, Bei de Fëschweieren.

R.C.S. Luxembourg B 114.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alfred PETERS

Le gérant

Référence de publication: 2010033052/11.

(100030538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Argenta Premium Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.309.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Pour ARGENTA PREMIUM FUND
BGL BNP Paribas
Signatures

Référence de publication: 2010033061/15.

(100030674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Dome Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.301.992,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 124.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dome Finance S.à r.l
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010033063/13.

(100031087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Ursa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 103.384.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.
URSA INVESTMENTS S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010033068/15.

(100030530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Dome Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 34.242,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 124.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dome Capital S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010033064/13.

(100031083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

LYXOR Alternative Equity Strategies Diversified Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 93.478.

Les comptes annuels du 1^{er} décembre 2008 au 15 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MJ. FERNANDES / Signature

Référence de publication: 2010033078/11.

(100030617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Kellia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.694.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Kellia S.à r.l.
Fides (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010033086/15.

(100030568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Kellia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.694.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Kellia S.à r.l.
Fides (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010033088/15.

(100030548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

NCB Warrant Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.436.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.
NCB Warrant Holdings S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010033089/15.

(100030543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

MP Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.660.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.
MP Finance S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010033091/15.

(100030537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

MP Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.660.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.
MP Finance S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010033092/15.

(100030536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Cordius, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.128.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2010.
Pour CORDIUS
SICAV-FIS
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010033135/15.

(100030919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Dalida Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.460.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033096/10.

(100030687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Abelia Concept Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4734 Pétange, 18, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.733.

Je soussignée, M. WIAME Grégory, demeurant à 2, Avenue de la Plage F-34450 VIAS, déclare par la présente, démissionner du poste d'Administrateur de la société «ABELIA CONCEPT GROUP S.A.»

Fait à Pétange, le 22 février 2010.

WIAME Grégory.

Référence de publication: 2010033207/10.

(100030671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Boom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.019.

Je soussigné, M. WIAME John, demeurant à 193, Markey Street GB SK 14 1HF HYDE (MANCHESTER), déclare par la présente, démissionner du poste d'Administrateur de la société «BOOM S.A.»

Fait à Pétange, le 22 février 2010.

WIAME John.

Référence de publication: 2010033211/10.

(100030657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Boom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.019.

Nous soussignons la société «SAMIBO LIMITED», ayant son siège social à Mitton Street, GB - DY13 9AQ Worceshire, déclare par la présente, démissionner du poste d'Administrateur de la société «BOOM S.A.»

Fait à Pétange, le 22 février 2010.

SAMIBO LIMITED

Signature

Référence de publication: 2010033215/12.

(100030653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

IPC/AMH (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 16.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.697.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 1^{er} septembre 2009 que:

- L'associé unique a accepté la démission de M. Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de type A avec effet au 1^{er} août 2009;

- L'associé unique a nommé M. Peter Diehl, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de gérant de type A de la Société, avec effet au 1^{er} août 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Peter Diehl

Gérant A

Référence de publication: 2010033291/16.

(100030987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

SPP Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.381.

—
Erratum à l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 14 décembre 2009.

Erratum à la publication au Mémorial C n° 149 du 25 janvier 2010, page 7146, enregistrée le 28 décembre 2009, référence L090200544.

Il y a lieu de lire:

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 14 décembre 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Antoine Mafrica.

Pour SPP REAL ESTATE S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010033277/17.

(100030710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

—
Par décision de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 11 novembre 2009 au siège social de la société, ont été nommés administrateurs:

M Walter Ambrogi, employé privé demeurant boulevard du Prince Henri 19-21, L-1724 Luxembourg

Et

M. Marco Elio Rottigni, employé privé demeurant boulevard du Prince Henri 19-21, L-1724 Luxembourg en remplacement de M. Giuseppe Castagna, démissionnaire.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010033279/17.

(100030648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Morgan Stanley Private Equity Asia III Holdings Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.153.

—
EXTRAIT

En date du 18 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Pratish Shantilal Patel comme gérant de catégorie B avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010033283/12.

(100030619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.443.100,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.097.

—
EXTRAIT

En date du 18 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission des gérants suivants avec effet immédiat:

* Richard van't Hof, gérant de catégorie A;

* Pratish Shantilal Patel, gérant de catégorie B.

- de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

* gérant de catégorie A: Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010033280/17.

(100030637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Shine Luxembourg Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.463.

—
EXTRAIT

Les associés ont pris les résolutions suivantes, en date du 26 février 2010:

1. La démission de Monsieur Patrick Moinet, de son mandat de gérant de catégorie B, a été acceptée avec effet immédiat.

2. Subséquemment, la personne suivante a été nommée gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

Monsieur Benoît Bauduin, né à Messancy, Belgique, le 31 mars 1976, avec adresse au 23, rue la Croix, B-6747 Châtillon, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010033285/19.

(100031232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

IPC/AMH (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.697.

—
Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 26 février 2010 que:

- L'associé unique a accepté la démission de M. Vincent Bouffioux, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de type A avec effet au 29 janvier 2010, et ce pour une durée indéterminée;

- L'associé unique a nommé M. David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de type A de la société avec effet au 29 janvier 2010, et ce pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Peter Diehl

Gérant A

Référence de publication: 2010033289/18.

(100030987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Global Strategies Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 97.779.

Extrait rectificatif de l'extrait du 16 avril 2008 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 6 mai 2008 sous la référence L080065809.02

Commissaire aux comptes

Le mandat de "Studio commerciale e fiduciario Contabile con attestata professionale federale Michele Romerio" a pris fin lors de l'assemblée générale annuelle du 27 juillet 2007.

A cette même date, le commissaire aux comptes a été remplacé par "PricewaterhouseCoopers S.à r.l.", réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 février 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010033294/18.

(100031029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Birdsview Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 117.597.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 janvier 2010

L'assemblée générale a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

1) Mme Ann-Charlotte Lawyer, avec adresse professionnelle au 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg;

2) M. Ulf Loeper, avec adresse professionnelle à Strandvägen 7A, S-114 56 Stockholm;

3) M. Robin Curry-Lindahl, avec adresse professionnelle à Avenue E. De Mot, 19, B-1000 Bruxelles;

4) M. Hugo af Petersens avec adresse professionnelle à Cannon Street 2, UK-London EC4M 6XX;

5) M. Gavin Byrnes, avec adresse professionnelle au 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033316/22.

(100030606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

EFCO-Forodia Exploitation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4580 Differdange, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 143.719.

Extrait du procès-verbal de la décision de l'associé unique

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique en date du 1^{er} mars 2010 que le mandat du réviseur d'entreprise a été confirmé pour une durée de 6 ans à la société:

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

83, rue de la Libération, L-5969 ITZIG

Registre de commerce LUXEMBOURG numéro B 63.706

Itzig, le 2 mars 2010.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2010033327/16.

(100030932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Cygnus German Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 151.574.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of February.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

G.A. van der Horst Holding B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered address at Voorstraat 28, 4793EV Fijnaart, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under number 20071075.

Represented by Ms Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on February 19, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form. Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The purpose of the Company is to hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, to acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad as well as to perform all operations relating to real estate properties.

The Company may further acquire ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to international debt securities in the form of new global notes ("NGN") issued in global bearer form and complying with Euroclear Bank and Clearstream Banking's requirements in order to obtain an international securities identification number ("ISIN") code.

The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Cygnus German Real Estate S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital. Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is

understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by

shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on 1st of January and ends on 31st of December of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution. Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2010.

Subscription - Payment

Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by G.A. van der Horst Holding B.V. prenamed and fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (€ 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at one (1).
2. Appoint Mr Gerardus A. van der Horst, born on the 13th of March 1968 in Klundert, the Netherlands, residing at Wilhelmastraat 33, Fijnaart, the Netherlands, as the Company's sole manager. The duration of the manager's mandate is unlimited.
3. Determine the address of the Company at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

G.A. van der Horst Holding B.V., une société constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Voorstraat 28, 4793EV Fijnaart, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre du Commerce des Pays-Bas sous le numéro 20071075.

Représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 février 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme. Dénomination. Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet. L'objet de la société est de détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, d'acquérir et de vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que de réaliser toute opération liée à des biens immobiliers.

La Société pourra également prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes: Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de titres de créance internationaux sous la forme de «new global notes» ("NGN") émis au porteur et conformes aux exigences d'Euroclear Bank et de Clearstream Banking afin d'obtenir un code «international securities identification number» ("ISIN").

La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Cygnus German Real Estate S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital. Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres. Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel,

ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale. Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par G.A. van der Horst Holding B.V., préqualifiée et entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à un (1).
2. Nommer Monsieur Gerardus A. van der Horst, né le 13 mars 1968 à Klundert, ayant son adresse au Wilhelminastraat 33, Fijnaart, Pays-Bas, en tant que gérant unique de la Société. La durée du mandat des gérants est illimitée.
3. Déterminer l'adresse du siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante, représentée comme dit ci-avant, l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 février 2010, Relation: ECH/2010/228. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 1^{er} mars 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010033433/474.

(100031689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Euro Holiday Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 59.766.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 février 2010

- Le siège social de la société est transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- La démission de FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 12 février 2010;
- La société ComCo S.A. sise au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en son remplacement. Elle sera chargée de la revue des comptes au 31 décembre 2009. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour EURO HOLIDAY PROPERTIES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010033807/18.

(100031336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Prime Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6990 Rameldange, 58A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 151.577.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den vierten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft LETHAM INVESTMENT mit Sitz in St James Court, Suite 501, St Denis Street, Port Louis, Republik Mauritius, eingetragen im Handelsregister von Mauritius unter der Nummer 077538,

hier rechtsgültig vertreten durch Frau Anabella SAIZ DE DEX, Angestellte, wohnhaft in L-6990 Rameldange, 58, rue Principale, und Herrn Jost DEX, Angestellter, wohnhaft in L-6990 Rameldange, 58, rue Principale, gemäß Vollmacht vom 2. Februar 2010, welcher gegenwärtiger Urkunde, nachdem diese durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde, beigefügt bleibt.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

"Prime Corporate Services S.A."

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Aktionäre haben. Solange die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, kann diese durch einen einzigen Verwaltungsrat verwaltet werden, welcher nicht der einzige Aktionär zu sein braucht.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Aktionärs lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Niederanven verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck Dienstleistungen für den oder die Aktionäre der Gesellschaft bezüglich des Verkaufs von Aktien, Gesellschaftsanteilen oder Beteiligungen an ausländischen Gesellschaften ohne jedoch bei der Gründung, Domizilierung oder der Verwaltung dieser Gesellschaften mitzuwirken.

Die Gesellschaft kann sich auch an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften beteiligen, dies durch Erwerb, Zeichnung oder auf andere Weise. Die Gesellschaft kann auch durch Übertragung, Verkauf, Umtausch oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, ihren Wertpapierbestand verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann Sicherheiten, Darlehen und sonstige Unterstützung an verbundene Gesellschaften geben. Sie kann alle sonstigen kommerziellen und finanziellen Geschäftshandlungen vornehmen, welche im Zusammenhang mit ihrem Zweck stehen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwaltungsrat verwaltet werden, der "einziger Verwaltungsrat" genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als ein Aktionär hat, wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwaltungsrat zwei (2) neue Verwaltungsräte ernennen. Der einzige Verwaltungsrat, beziehungsweise die Verwaltungsräte werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwaltungsrat (wenn die Gesellschaft einen einzigen Aktionär hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Aktionär hat.

Wenn eine juristische Person Verwaltungsrat der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde, vertritt.

Der/die Verwaltungsräte werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Aktionäre bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwaltungsräte, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwaltungsrat verfügbar ist, wird durch den PrüfungsRechnungsprüfer schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwaltungsrat zu ernennen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwaltungsrats zu.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben.

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwaltungsrat gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwaltungsrat unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren seiner Mitglieder seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwaltungsrat kann ausserdem jedwelcher Person, die nicht Verwaltungsrat sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen, sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsrates, beziehungsweise durch die Unterschrift des einzigen Verwaltungsrates oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwaltungsrates.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Rechnungsprüfer überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Rechnungsprüfer, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 13. Für den Fall, dass es nur einen Aktionär (einziger Aktionär) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Aktionäre bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Generalversammlung zugelassen werden, die fünf Kalendertage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Aktionäre in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

Art. 15. Die Generalversammlung bestimmt über Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwaltungsrat ist ermächtigt Zwischendividenden auszuschütten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Montag des Monats Mai um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Vorübergehende Bestimmungen

- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.
- Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-).

Kapitalzeichnung

Die gesamten dreihundertzehn (310) Aktien wurden durch die Gesellschaft LETHAM INVESTMENT, vorgenannt, gezeichnet und zu einhundert Prozent in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf einen, diejenige der Rechnungsprüfer wird festgelegt auf einen.

2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2015.

3.- Zum einzigen Verwaltungsrat wird ernannt:

Frau Anabella SAIZ DE DEX, Angestellte, geboren in Panama, am 14. September 1956, wohnhaft in L-6990 Rameldange, 58, rue Principale.

4.- Zum Rechnungsprüfer wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft EWA REVISION S.A., mit Sitz in L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy, RCS Luxemburg B 38.937.

5.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-6990 Rameldange, 58A, rue Principale.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat die vorgenannte Erschienene zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben,

Gezeichnet: Anabella SAIZ DE DEX, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 05 février 2010. LAC / 2010 / 5597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 17. Februar 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010033459/169.

(100031766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

FZ Peintures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2317 Howald, 22, rue General Patton.

R.C.S. Luxembourg B 53.367.

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Dominique ZIMMER, maître-peintre-décorateur, demeurant à L-6587 Steinheim, 19, Am Flouer.

2.- Monsieur Miguel FORTES, peintre-décorateur, demeurant à L-3515 Dudelange, 114, route de Luxembourg, ici représenté par Monsieur Dominique ZIMMER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 janvier 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée FZ PEINTURES S.à r.l., avec siège social à L-1726 Luxembourg, 34, rue Pierre Hentges, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 53.367 (NIN 1995 2411 015).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 27 décembre 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 111 du 4 mars 1996.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une résolution prise par les associés en date du 19 octobre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 425 du 16 mars 2002.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune, attribuées comme suit:

1.- Monsieur Dominique ZIMMER, prénommé, deux cent cinquante parts sociales 250

2.- Monsieur Miguel FORTES, prénommé, deux cent cinquante parts sociales 250

Total: cinq cents parts sociales 500

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Howald et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1^{er}). Le siège social de la société est établi à Howald.

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2317 Howald, 22, rue Général Patton.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Dominique ZIMMER, maître-peintre-décorateur, demeurant à L-6587 Steinheim, 19, Am Flouer, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Monsieur Miguel FORTES, peintre-décorateur, demeurant à L-3515 Dudelange, 114, route de Luxembourg, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ZIMMER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 03 février 2010, Relation: ECH/2010/139. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 23 février 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010033453/55.

(100031558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

LBM S.A., Luxemburger Baumanagement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6315 Beaufort, 2-4, rue de Dillingen.

R.C.S. Luxembourg B 95.153.

L'an deux mille dix, le huit février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXEMBURGER BAUMANAGEMENT S.A.", en abrégé LBM S.A., (matr. 2002 2229 118), ayant son siège social à L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 95.153, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 4 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1736 du 5 décembre 2002.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Helmut Vanck, gérant de sociétés, demeurant à D-54597 Burbach, Industriestraße, 14;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle, vers L-6315 Beaufort, 2-4, rue de Dillingen et modification du 2e alinéa de l'article 1 des statuts.

2. Modification de l'objet social

3. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social d'Echternach, vers L-6315 Beaufort, 2-4, rue de Dillingen et de modifier par conséquent le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (2^e alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Beaufort. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet principal l'exploitation d'une entreprise de construction, de plafonnage et de façade, la pose de carrelage et de pierre naturelles, ainsi l'exploitation d'une agence immobilière.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.50 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. VANCK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 10 février 2010. DIE/2010/1260. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 3 mars 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010033480/66.

(100032105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Broad Street Lux2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033044/10.

(100031085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.